

Commune de Farges

Procès - verbal n° 65 du Conseil Municipal

Séance du 05 Novembre 2019

Présents : Monique GRAZIOTTI - Catherine CAILLET - Noël PLISSONNIER - Catherine DAVIT - Simone ARMAND
- Patrick BESTMANN - Sonia LOVENJAK-LEBEUF - Joseph WAPOU

Absents excusés : Corinne EVRARD (pouvoir à Catherine CAILLET) - Yveline GALLETTI - Michel REY (pouvoir à Monique GRAZIOTTI)

Absents : Dimitri AMADIEU- Laurent FILPA – Arnaud MARTIN- Gaël ORIA.

1. Conseil Municipal :

Désignation du secrétaire de séance : Noël PLISSONNIER

Procès-verbal N° 64 : Le Maire précise que M. PIRES Rémi en réponse à la préemption de sa propriété sis 202 route d'Asserans à Farges, après avoir envoyé un courrier d'opposition aux conseillers le 02 octobre 2019 a confirmé l'acceptation de l'offre par lettre recommandée avec accusé de réception le 24.10.2019. L'acte sera signé avec son notaire le 12 décembre 2019. **Accepté à l'unanimité.**

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : le PV du dernier conseil communautaire est consultable après diffusion par la CAPG ainsi que pour les différentes commissions.

Gestion et valorisation des déchets : La CAPG compte mettre en œuvre des actions et mesures correctives en réponse aux dysfonctionnements constatés.

- Des pénalités ont été appliquées pour le dysfonctionnement des prestations de service : 131 660€ ont déjà été enregistrés. 130 000€ seront reversés aux 24 communes impactées et le restant serait utilisé pour l'embauche d'un CDD qui renforcerait les contrôles sur le terrain.

- Favoriser l'implantation des CSE/CE : puis créer un écart de 30% entre le Porte à Porte et les CSE.

- Suivi de collecte du prestataire du SIEFAGE (suivi des débordements, réparation des CSE tri cassés = diagnostic GVD 2018 = 123 000 € hors main d'œuvre, améliorer la communication...)

- Améliorer la propreté des points de collecte : travail des agents assermentés en collaboration avec les polices municipales et les Maires.

- Améliorer la gestion du haut de quai des déchèteries : choix d'une prestation privée

La commune de Farges s'oppose à cette dernière option.

3. Urbanisme : ont été délivrées les demandes d'urbanisme : PC ORSIER Rémi - KHACHATRYAN Hovsep

- VIGNAL Eric -

4. Délibérations :

- **Garantie bancaire au bénéfice de la SAS** : La SAS les trois petits fermiers ont déposé une demande de subvention FEADER. Leur dossier devait être étudié en septembre et ne le sera qu'en février 2020. Aussi leur banque ne dispose pas de l'arrêté attributif de cette somme de 40000€ pour leur accorder une avance de trésorerie. Il est proposé de se porter garant de cette somme pour une durée d'un an. Le coût global d'investissement de la SAS « les 3 petits fermiers est de 139000.00 €. **Accepté à l'unanimité.**

- **Accord de principe de garantie financière : AIN HABITAT.** AIN HABITAT, titulaire du PC N°0115819B0009 a, dans son projet immobilier, prévu trois logements sociaux. Il est d'usage que les collectivités se portent garantes des prêts immobiliers des bailleurs sociaux. Il est demandé un accord de principe sur cette garantie. **Accepté à l'unanimité.**

- **Recensement 2020 : créations emplois, indemnités pour recrutement des agents recenseurs et dotation de l'Etat** : Pour rappel, il aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Deux agents recenseurs

ont été recrutés. Il convient de créer les emplois et leurs de fixer leurs indemnités. Les tarifs à 1.50 € le bulletin individuel et à 1.40 € la feuille de logement sont proposés. Les frais relatifs au recensement seront imputés au budget 2020, ainsi que l'a dotation de l'Etat (1892€). **Accepté à l'unanimité.**

- **Dissolution Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière** : Suite à la réunion en Sous-Préfecture le 29 avril dernier, il a été demandé aux membres du syndicat intercommunal d'initiative forestière, dont la commune de Farges est membre, de se prononcer sur sa dissolution. Faute de financement, l'activité a cessé. **Accepté à l'unanimité.**

- **Restructuration des services de la Direction Générale des Finances Publiques et trésoreries** : Suite à la restructuration des services des finances publiques, la commune a été sollicitée par les syndicats pour le maintien d'un bureau à Gex et à Bellegarde. Bien qu'il soit acté qu'aucune suppression n'interviendrait avant 2022, notre collectivité soutient cette démarche. Le service public est de nouveau réduit. **Accepté à l'unanimité.**

- **Compte 203 et 204 - Durée d'amortissement** : La trésorerie de Gex a fait un rappel à la commune. Les comptes 203 et 204 ne sont pas amortis. Les amortissements de la section investissement doivent être intégrés dans les budgets des communes de plus de 3500 habitants. Bien que non concerné, Farges doit quand même intégrer les frais d'études et d'honoraires, compte 203, aux opérations d'investissement. Pour le compte 204, il doit être amorti. Ces dépenses représentent des biens dont la commune n'est pas propriétaires, par exemple les réseaux enfouis par le SIEA ou encore les achats d'investissement fait pour la police pluri-communale. Il est proposé les durées d'amortissement suivantes :
 - compte 203 : 4 ans
 - compte 204 : 15 ansLes dépenses annuelles inférieures à 200€ pourront être amorties en ne seule échéance.

Accepté à l'unanimité.

- **Décision modificative N° 4/2019** : Elle concerne trois points :
 - Intégration en 2019 de l'amortissement des comptes 203 et 204 des dépenses réalisées au 31 décembre 2018.
 - Suite à la loi des finances du 31.12.2015, depuis le 01.01.2016, la TVA des recettes des ventes de bois et des dépenses s'y rapportant doivent être reversées à l'Etat. Pour la commune de Farges, il convient d'annuler les titres et mandats qui ont été faits en TTC. Les mandats et titres annulatifs seront édités en HT, TVA et TTC. La déclaration des années 2016, 2017 et 2018 sera transmise ce 4ème trimestre 2019 aux impôts. Il a été demandé au centre des finances publiques, une dérogation pour que l'année 2019 soit traitée début 2020.
 - Quelques écritures « réelles » demandent un réajustement : les crédits de recettes et de dépenses pour les frais de personnel en arrêt longue maladie, le changement d'un cumulus et les frais des travaux de du studio du bâtiment de la Poste, initialement prévus en fonctionnement doivent être enregistrés, selon la trésorerie, en investissement.

Le coût de ces modifications est de 235.922,00€, soit 149952€ en fonctionnement et de 85970€ en investissement. **Accepté à l'unanimité.**

- **Voirie** : Il a été constaté que plusieurs chantiers de constructions ne respectent pas la couche de roulement des routes communales, nécessaires aux branchements respectifs. Aussi, à chaque permis de construire, il sera demandé au particulier ou au promoteur de prévoir, pendant 6 mois, avec une largeur de 60cm de chaque côté des tranchées de prévoir, du goudron à froid pour ensuite que le travail soit définitivement exécuté en goudron chaud. Actuellement deux seront refaites par le promoteur, route du Jourdy et chemin de Beudet. La même demande s'appliquera aussi aux travaux exécutés par le SIEA. **Accepté à l'unanimité.**

- **Voie verte- Piste cyclable** : L'estimation prévue de ce projet, pour la distance d'Asserans à la limite de Péron, dans la totalité de la longueur est de 409880€ auquel s'ajoute 29340€ de frais d'étude et de maîtrise d'œuvre. L'appel d'offre sera lancé en décembre en mutualisation avec la commune de Péron. Une estimation plus précise sera disponible fin novembre. Elle prévoit notamment un travail avec 50cm

de terre pierre de chaque côté des rails actuels. Cela pour permettre au tracteur d'emprunter la voie pour le nettoyage et l'épareuse. Différentes subventions peuvent être obtenues : Région, DETR auprès de la préfecture, Fonds de concours (CAPG), ainsi qu'auprès du service de l'environnement et du développement durable du département, il est demandé de valider ces demandes.

Accepté à l'unanimité.

Le solde contracté pourrait être financé par un emprunt. Les taux actuels étant bas, il est demandé l'autorisation de signer un emprunt de 400000 € au taux fixe de 0.66% sur 20 ans.

Accepté à l'unanimité.

5. Divers :

ONF : Programme de vente des bois année 2020. L'ONF informe les communes que les ventes de bois 2020 sont compromises. Un stock important se trouve sur le marché. Cette recette étant importante pour notre commune, un courrier refusant cette proposition sera transmis aux instances avec copie à M. le Sous-Préfet. La recette 2019 souffre déjà de cette situation.

Le Département de l'Ain a fait savoir que la 2x2 voie sera fermée le 12 novembre 2019 entre l'échangeur de Farges et le giratoire de Collonges, de 9H00 à 15H30. Le créneau retenu est le moins pénalisant pour le trafic.

Les travaux du trottoir sur le haut de la route de Pougny sera entrepris selon les disponibilités de l'entreprise EIFFAGE, en charge du marché. Les propriétaires, pour rappel MM. SOMMER ET JAQUOUD ont accepté de céder l'emprise nécessaire à 1€ symbolique, quant à M. FILLON-ROBIN Pierre, il a annoncé un prix très élevé. Une estimation aux services des domaines a été demandée.

Séance levée à 21h40

Le secrétaire de séance :

Noël PLISSONNIER.

